

PÉTITION ADRESSÉE À :

**Ministère de l'Éducation, de la Culture et des Sports : Direction Générale de la
Politique Universitaire**

Congrès des Députés d'Espagne : Commission de l'Éducation et des Sports

Conférence des Recteurs des Universités Espagnoles

PROTECTION DES VICTIMES DE BIZUTAGES UNIVERSITAIRES EN ESPAGNE

En France, le bizutage est un délit interdit par la loi depuis 1998, puni de 6 mois d'emprisonnement et 7500 € d'amende.

Je m'appelle Manuel et je demande des moyens de protection urgents pour les victimes de bizutages.

J'ai commencé mes études universitaires à la rentrée 2014 plein d'espérance. En arrivant sur le campus (le lieu où je pensais résider et recevoir une formation supérieure), le ton de l'accueil fut très différent de ce que j'attendais : cris, menaces, coups, pressions, coupures du cuir chevelu lors de rasages forcés, etc.

Chaque mois de septembre, à la rentrée universitaire, des milliers de jeunes étudiants et étudiantes sont soumis au bizutage, non seulement en faculté, mais aussi à l'internat, sur les campus des écoles et des universités. C'est une réalité que constate l'association [No Más Novatadas](#) depuis des années.

Ces nouveaux étudiants sont soumis à une forme de violence aujourd'hui considérée comme normale par les jeunes et acceptée par la société, alors qu'elle ne saurait être tolérée dans un tout autre contexte. Les actes sexistes et machistes font aussi partie de cette prétendue "intégration", qui parfois dure plusieurs mois.

En ce qui me concerne, on interrompait le sommeil des nouveaux avec des coups dans les portes et des hurlements en guise d'appel pour assister à des réunions avec des "vétérans", au cours desquelles nous était infligé le bizutage. Celui-ci durait souvent jusqu'au petit matin, ce qui empêchait un suivi correct des cours. En journée, ces appels étaient continuels, et les bizutages, pénibles et parfois d'une extrême brutalité, pouvaient occuper la majeure partie du temps, tout cela ayant pour finalité de soumettre le nouvel arrivé.

J'en suis venu à craindre de descendre manger à la cantine, en raison de tous les coups et vexations qui s'y déroulaient en totale impunité, sans aucune intervention des personnes chargées de veiller au bon déroulement de la vie en collectivité ; avec des conséquences sur ma santé physique et psychologique et sur mes relations sociales. Jour après jour, semaine après semaine.

J'ai décidé de refuser de me soumettre au bizutage, ce qui a eu pour conséquences de m'isoler de mes compagnons, **et de me faire subir une violente agression physique pour laquelle j'ai dû recevoir des soins médicaux.**

En tant que victime, je me suis retrouvé dans une situation de total désespoir. Aucune véritable information sur mes droits, aucune procédure de dénonciation, aucune confidentialité, aucune intervention efficace de quiconque, aucun moyen de protection, aucun accompagnement... **Je n'ai plus eu comme solution que d'abandonner mon cursus face à une telle hostilité et faute d'un appui quelconque.** Dans ces cas-là, la plupart du temps, les frais d'inscription ne sont pas remboursés, ce qui est d'autant plus frappant qu'il y a clairement viol des statuts et règlements de l'établissement d'enseignement supérieur.

Je considère le bizutage néfaste, vecteur d'une véritable souffrance et d'une grande solitude. Celui qui ne se soumet pas est exclu du groupe. Je souhaite dénoncer l'abandon de la victime et l'impunité du bizuteur. "Personne n'ose prendre les mesures qui s'imposent".

En tant qu'intéressé, **je demande des mesures de protection pour les victimes de bizutage, et un appui institutionnel face à cet abus socialement accepté :**

1. Un n° de téléphone centralisé pour l'information et l'orientation des victimes.
2. Des procédures claires de dénonciation avec une garantie de confidentialité.
3. Le remboursement intégral des frais d'inscription en cas d'abandon de cursus imposé par la nécessité de fuir le bizutage et les mauvais traitements infligés.
4. Des statuts universitaires clairs : sanction en cas de non respect du règlement intérieur, égalité des droits universitaires des nouveaux et anciens étudiants, etc.
5. Des programmes de prévention dans les établissements d'éducation secondaires.
6. Des campagnes de sensibilisation à l'initiative du Ministère de l'Éducation.

Merci de signer la pétition, et merci aux associations [No Más Novatadas](#), et [Comité National contre le Bizutage](#) pour leur lutte contre le bizutage.